

Un essor vers l'avenir : les pratiques avancées infirmières...

Isabelle DUMAS ; Sandrine SCHLICK

Aguilard Stephan, Colson Sébastien, Inthavong Karen, Stratégies d'implantation d'un infirmier de pratique avancée en milieu hospitalier : une revue de littérature , Santé Publique, 2017/2 (Vol. 29), p. 241-254.

Cet article est une revue de littérature des articles internationaux se référant à l'implantation de la pratique avancée infirmière entre 2010 et 2016.

La mise en place de la pratique avancée fait partie des dossiers prioritaires du ministère des Solidarités et de la Santé.

Une esquisse est apparue avec le Plan Cancer 3, indiquant la nécessité d'un rôle de pratique avancée dans le domaine de la cancérologie.

Le diplôme pour la pratique avancée sera un master dédié délivré par une université. Un cahier des charges national va être envoyé aux universités qui devront y adhérer.

Dans les pays des différents articles recensés, le rôle des IPA a été mis en pratique dans des contextes différents tant dans les soins primaires que dans ceux de longue durée. Tous les articles font allusion à un processus complexe de mise en œuvre de l'implantation des pratiques avancées.

En validant en 2016, la pratique avancée pour les professions paramédicales, le législateur français a donné l'opportunité au corps infirmier de développer et d'exercer un métier d'expertise qui représente une réelle plus-value pour les hôpitaux ; ce travail serait exportable dans le cadre de la pratique avancée pour les autres professions paramédicales.

Il y a un vrai besoin d'exercer son métier socle, de façon « avancée » ou plutôt dans une pratique qui avance par rapport à la pratique classique du métier. Le champ d'exercice se fera sur les pathologies et les parcours de patients. La PA est mise en œuvre en réponse à des priorités en santé publique (gériatrie, cancérologie, santé mentale...).

« La PA est l'application centrée sur le patient, d'un éventail élargi de compétences concernant à la fois la clinique, la recherche, le leadership, la consultation et la collaboration. »

La loi de modernisation de notre système de santé est une première étape en France. Cependant les décrets d'application se font attendre. Une prévision pour juin 2018 est annoncée.

Le 1^{er} décembre 2017 aura lieu la Première Journée Nationale de l'IPA à Paris.

En conclusion, actuellement les formations en pratiques avancées sont accessibles pour une infirmière diplômée avec 5 ans d'expérience professionnelle.

Et si l'avenir promettait une accessibilité à ces Masters directement après la formation initiale...?